

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
Bureau des Procédures d'Utilité Publique

6EME SECTION DES WATERINGUES

Communes de BAZINGHEN, AMBLETEUSE, BEUVREQUEN, WIMILLE, et MARQUISE

DEMANDE D'AUTORISATION RELATIVE AU PLAN DE GESTION
QUINQUENNAL DE LA BASSE VALLEE DE LA SLACK

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral du 24 juin 2013 une enquête publique aura lieu, pendant 33 jours consécutifs du 16 septembre au 18 octobre 2013 inclus, sur la demande d'autorisation relative au plan de gestion quinquennal de la Basse Vallée de la Slack.

Ce projet est présenté par M. le Président de la 6ème Section des Wateringues.

Mme Chantal CARNEL, cadre supérieur chez France Télécom en retraite, est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

En cas d'empêchement de Mme CARNEL la conduite de cette enquête sera confiée à Michel DAMBOISE , retraité de France Télécom, commissaire enquêteur suppléant.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Marquise.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant les informations environnementales, dans les mairies susvisées aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur le registre qui y sera ouvert à cet effet soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie de Marquise.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- le lundi 16 septembre 2013 de 9h à 12h en mairie de Marquise
- le mardi 24 septembre 2013 de 16h à 19h en mairie de Bazinghen
- le jeudi 10 octobre 2013 de 16h à 19h en mairie de Bazinghen
- le vendredi 11 octobre 2013 de 14h à 17h en mairie de Wimille
- le vendredi 18 octobre 2013 de 14h à 17h en mairie de Marquise

Toutes informations techniques sur le projet pourront être demandées à Monsieur le Président de la 6ème Section des Wateringues, Otove, 62250 Bazinghen.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairies de Bazinghen, Ambleteuse, Beuvrequen, Wimille et Marquise et en Préfecture du PAS-DE-CALAIS pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible pour la même durée sur le site internet de la Préfecture.

Toute personne physique ou morale pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE/BPUP).

A l'issue de l'enquête, le Préfet du Pas-de-Calais statuera sur la présente demande d'autorisation.